

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 25/05/18	Dossier complet le : 25/05/18	N° d'enregistrement : F01118P0133
1. Intitulé du projet		
Projet de construction d'un ensemble immobiliers de 196 logements, commerces et parking souterrain sur le site l'ilot G2 de la ZAC Victor Hugo à Bagneux.		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SEERI	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. BLONS Loïc - Directeur Général Délégué	
RCS / SIRET	3 3 1 1 2 9 4 3 7 0 0 1 2 4	Forme juridique SAS
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement donnant lieu à un permis de construire.	Projet de construction donnant lieu à un permis de construire : Surface de plancher créée : 16 666 m ² Surface du terrain de l'opération : 2 378 m ²	
40. Aires de stationnement ouvertes au public.	Création de 3 niveaux de parking souterrains pour un total de 193 places dont 121 ouvertes au public.	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
<p>Le projet prévoit la construction 16 666 m² de surface de plancher répartis de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 936 m² de surface de plancher destinés aux 196 logements répartis en 4 plots liés par un socle commun ; - 3 730 m² de surface de plancher destinés à deux commerces en RDC. <p>Il est aussi prévu au RDC, 6 locaux annexes aux logements.</p> <p>S'ajoutent également 193 places de stationnement automobile prévues en sous-sol.</p> <p>Le projet ne prévoit pas de démolitions, ces travaux ont déjà eu lieu.</p>		

4.2 Objectifs du projet

L'îlot G2, qui fait l'objet d'une demande de permis de construire, fait partie de l'îlot gare (G1+G2+G3) qui s'inscrit dans le cadre de l'opération urbaine de la ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO à Bagneux.

La création de deux gares de métro (lignes 4 et 15) va accroître de manière conséquente l'accessibilité de ce secteur. La maîtrise de l'intensification de cette nouvelle polarité rendra possible la création d'une place bordée de commerces, de services et d'équipements publics. Une mixité fonctionnelle est donc attendue sur le site afin de répondre au développement économique de la commune ainsi qu'aux besoins des habitants.

Le projet répond au cahier des charges de la ZAC Victor Hugo qui prévoit, pour cet îlot G2 :

- la création de logements collectifs avec, en rez-de-chaussée, des commerces de proximité ainsi qu'une moyenne surface alimentaire ;
- L'intégration de l'immeuble existant à l'angle de la rue de Verdun et de l'Avenue Henri Barbusse, au 75 rue de Verdun.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation de l'opération est prévue en 32 mois de travaux. Le démarrage des travaux est prévu au 1er trimestre 2019. Le gros œuvre sera réalisé par 2 grues : G2.1 (nord) et G2.2 (sud). G2.2 sera approvisionnée sur la rue de Verdun et G2.1 coté future place (rue H. Barbusse).

En ce qui concerne le flux des camions :

Phase 1 : du démarrage travaux jusqu'à mi-2020 ; il est prévu la création d'un rond-point au carrefour Barbusse/Verdun pour le retournement des engins desservant la grue G2.2 ainsi que la création d'une aire de retournement sur l'av. Barbusse pour les engins desservant la G2.1. Le camion entre en marche avant sur l'aire de livraison puis manœuvre en marche arrière sur l'emprise chantier RATP pour ressortir. Un homme trafic est nécessaire pour assurer l'interaction avec la sortie des engins SGP de l'emprise gare M15.

Phase 2 : mi-2020 jusqu'à la livraison ; l'approvisionnement de G2.1 est modifié, les camions entreront dans l'emprise chantier par la future voie nouvelle jusqu'à l'aire de déchargement puis repartiront par la rue de Verdun en empruntant le giratoire.

En ce qui concerne la limitation des nuisances aux riverains :

- Un responsable environnement est nommé. Il organisera des réunions riverains, mettra en place une boîte aux lettres riverains, des panneaux d'affichage, des journées portes ouvertes...
- Pour limiter les nuisances l'entreprise chargée des travaux (Bouygues Bâtiment) privilégiera au maximum les outils électriques ou hydrauliques plutôt que pneumatiques.
- Pour limiter les poussières, il sera procédé quand nécessaire à un arrosage du chantier
- L'entreprise chargée des travaux sera vigilante sur la propreté du chantier, les zones de travail seront nettoyées quotidiennement, le chantier global 1 fois/semaine. Il sera mis en place un tri des déchets sur chantier et/ou en centre spécialisé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment est composé d'un socle occupé en majorité par la moyenne surface sur deux niveaux en double hauteur et par les accès aux quatre cages de logements qui correspondent aux quatre émergences volumétriques. Les tours 1 et 4 s'élancent jusqu'au R+11, les tours 2 et 3 montent respectivement jusqu'au R+18 et R+19.

Trois niveaux de sous-sol permettront d'accueillir les réserves du supermarché, les stockages techniques pour les logements ainsi que les 193 places de stationnement nécessaires au projet. La rampe d'accès pour les véhicules se trouve sur la rue de Verdun à l'ouest. Il sera commun à terme aux îlots G2 et G1 mais sera réalisé en deux phases. La première phase, qui correspond à cette demande de permis de construire, se situe sous l'îlot G2 et en partie sous la future voie nouvelle.

Le projet totalise 759 m² d'espaces libres, soit 30% de la superficie du terrain, comprenant :

- Un jardin en R+3 (70 cm de terre) pour une superficie de 317 m² ;
- 300 m² de toitures végétalisées ;
- 101 m² de potager (R+1) et de jardinières pour les logements ;
- 41 m² de mur végétalisé (de type Vertiflor).

Les accès aux différents halls d'accès aux logements se font sur l'avenue Henri Barbusse pour les cages 1, 2 et 3 et à l'angle de la rue de Verdun et de la voie nouvelle pour la cage 4. L'accès au supermarché se fait depuis l'angle voie nouvelle/avenue Henri Barbusse. Des sorties de secours de ce commerce se font sur la voie nouvelle et sur la rue de Verdun. Les livraisons du supermarché se font dans une aire de stationnement pour camions, située dans le bâtiment.

L'opération est RT 2012 -10% et certifiée NF Habitat.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet :

- d'un permis de construire,
- d'une étude de sécurité publique,
- d'une demande d'autorisation d'exploitation commerciale (CDAC).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain :	2 378 m ²
Surface de plancher créée :	16 666 m ²
Nombre de logements :	196
Hauteur maximale :	R+19 (57 mètres)
Places de stationnement automobile :	193 places
R-1 (public) :	49 places
R-2 (public) :	72 places
R-3 (privé) :	72 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

36 avenue Henri Barbusse
92 220 BAGNEUX

Parcelle cadastrale :

section P : 21, 59, 77, 78 et 79

section S : 85, 86 et 116

Coordonnées géographiques¹

Long. 2° 19' 4" E Lat. 48° 48' 7" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

(This area contains a faint, illegible map or diagram.)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé dans aucune ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF 1 "Forêt de Meudon et Bois de Clamart" (n° régional : 92048002) - ZNIEFF 1 "Prairies et boisements du parc départemental de Sceaux" - ZNIEFF 2 "Forêts domaniales de Meudon et de Fausses-Reposes et parc de St-Cloud"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bagneux est concernée par le PPBE du département des Hauts-de-Seine approuvé en décembre 2017. Elle est également concernée par le PPBE de l'État dans ce département approuvé en 2013 et dont la révision est en cours. Le projet est concerné par les secteurs affectés par le bruit de la RD77A. Le projet d'aménagement de la ZAC prévoit de piétonniser l'avenue H. Barbusse pour la section de cette voie située au droit du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas inscrit au patrimoine mondial et ne se situe pas dans une zone tampon. Le site le plus proche (Paris, rives de la Seine) est situé à 5 km. Le site n'est pas un monument historique et n'est pas situé dans le périmètre de protection d'un monument historique. Le projet n'est pas situé dans un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, ni dans une enveloppe d'alerte zones humides en Île-de-France.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bagneux est concernée par l'arrêté préfectoral du 7 août 1985 approuvant la délimitation des zones de risques de carrières pris en application de l'ancien article R.111-3 du Code de l'Urbanisme valant PPRM en application de l'article L.562-6 du Code de l'Environnement. Pour l'ilot G2, l'étude géotechnique préconise une consolidation souterraine par injection avant mise en œuvre de fondations superficielles. L'arrêt préfectoral valant PPRM est applicable depuis le 7 août 1985.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site comportait jusqu'à récemment une station service B.P. dont l'activité a été interrompue avec le démarrage du chantier de la ligne de métro n°15. Ce site est recensé dans la base de données BASIAS sous le n°IDF9206951. L'ancien propriétaire a dépollué pour un usage industriel. L'EPF doit procéder à une dépollution complémentaire. A l'issue de cette dépollution un nouveau diagnostic sera établi pour savoir si la dépollution est effective pour garantir un usage de logements.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe dans la Zone de Répartition des Eaux de l'Albien Néocomien (Code Sandre : 03001).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. La commune de Bagneux est concernée par la protection sanitaire des aqueducs de dérivation des eaux de la Vanne et du Loing.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site Natura 2000 ni a proximité d'un site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site classé ni a proximité d'un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le niveau de la nappe est assez profond, (au-delà de 54 ngf). La nappe phréatique n'intéressera donc pas le projet tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront liés à l'excavation du terrain pour la réalisation des trois niveaux de parking en sous-sol et des fondations des constructions.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet était déjà bâti. Ce milieu urbanisé présente un intérêt écologique faible. Les alignements d'arbres le long de l'avenue H. Barbusse seront conservés. Le projet totalise 759 m ² d'espaces libres, soit 30% de la superficie du terrain.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidences sur les zones à sensibilité particulière. Concernant la ZRE, le projet n'aura pas d'incidences au regard de la profondeur de la nappe de l'Albien-Néocomien. Concernant le PPRM, le projet respectera les dispositions réglementaires applicables. Concernant le bruit, le projet respectera les prescriptions d'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit de la RD77A.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en milieu urbain.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque minier en raison de la présence d'anciennes carrières de calcaire. L'étude géotechnique (mission G2), réalisée en février et novembre 2017, montre, sous la quasi-totalité des sondages réalisés, la présence d'une ancienne exploitation souterraine de calcaire. Elle préconise une consolidation souterraine par injection avant mise en œuvre de fondations superficielles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînera des déplacements supplémentaires en raison de l'augmentation de la densité de logements et de la présence d'un supermarché. La proximité immédiate des lignes de métro 4 et 15 permet néanmoins d'envisager un fort recours aux transports en commun plutôt qu'à la voiture particulière. L'augmentation du trafic routier engendré par le projet sera donc négligeable, voire nulle.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet générera des bruits dans l'environnement uniquement pendant la phase de travaux. Des mesures seront prises pour limiter la gêne aux riverains. Le projet est situé à proximité immédiate de la RD77A. Il est concerné par les secteurs où des prescriptions d'isolement acoustique des bâtiments s'appliquent. Le projet intégrera toutes les dispositions constructives relatives au traitement des nuisances sonores liées à la circulation routière.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées et vannes seront rejetées dans le réseau communal pour y être traitées. Les eaux pluviales seront gérées par les toitures végétalisées et stockées dans un bassin de rétention situé sous la rampe du troisième sous-sol avant rejet dans le réseau pluvial (le volume à stocker est de 66 m3 pour une pluie décennal et de 77 m3 pour une pluie vicennal).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, les déchets produits seront ceux générés par l'occupation du site, essentiellement des déchets ménagers. Ils seront stockés et triés selon les 3 flux (ordures ménagères, recyclage et verre) avant d'être évacués via les filières en place sur le territoire de la commune de Bagneux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Ouï Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situé dans la ZAC de l'Écoquartier Victor Hugo. De nombreux projets sont en cours ou à venir sur cette ZAC et notamment la construction de l'îlot G1 sur lequel sera construite la future gare de la ligne 15 du Grand Paris Express. La future gare du terminus de la ligne 4 du métro se situe également à proximité immédiate du projet, sur l'îlot G3.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Ouï Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les nuisances sonores générées par la RD77A seront réduites au droit du projet avec la piétonnisation de cette voie pour créer le futur parvis de la gare du Métro 4.

Pendant la phase chantier, des dispositions seront prises dans la charte chantier à faible nuisance.

Les eaux usées et les eaux vannes seront rejetées dans le réseau de la ville. Les eaux pluviales seront traitées directement dans l'emprise du projet grâce aux toitures végétalisées et aux toitures réservoir. Les déchets seront triés et traités selon les trois flux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans un milieu déjà urbanisé dont les enjeux en matière de biodiversité et d'écologie sont faibles. Le traitement des espaces libérés du futur projet permet de renforcer la biodiversité dans ce secteur en amenant de la nature en ville et en permettant de lutter contre les effets d'îlot de chaleur urbain. La ZAC Victor Hugo dans son ensemble permet d'apporter plus de cohérence au quartier tout en respectant les objectifs du SDRIF et du Grand Paris de densifier les quartiers autour des gares ; le projet participe à la réalisation de cet objectif. Il est porteur de mixité urbaine et de fonctions dans un secteur amené à devenir une nouvelle centralité pour la commune de Bagneux. Au vu de ces éléments, l'étude d'impact de la ZAC ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale le 23 février 2016, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Perspectives d'insertion du projet
Annexe 8 : Étude d'impact de la ZAC Victor Hugo, novembre 2015

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

23/05/18

Signature

SEERI

SAS au capital de 99 958 €

RCS Nanterre 331 129 437

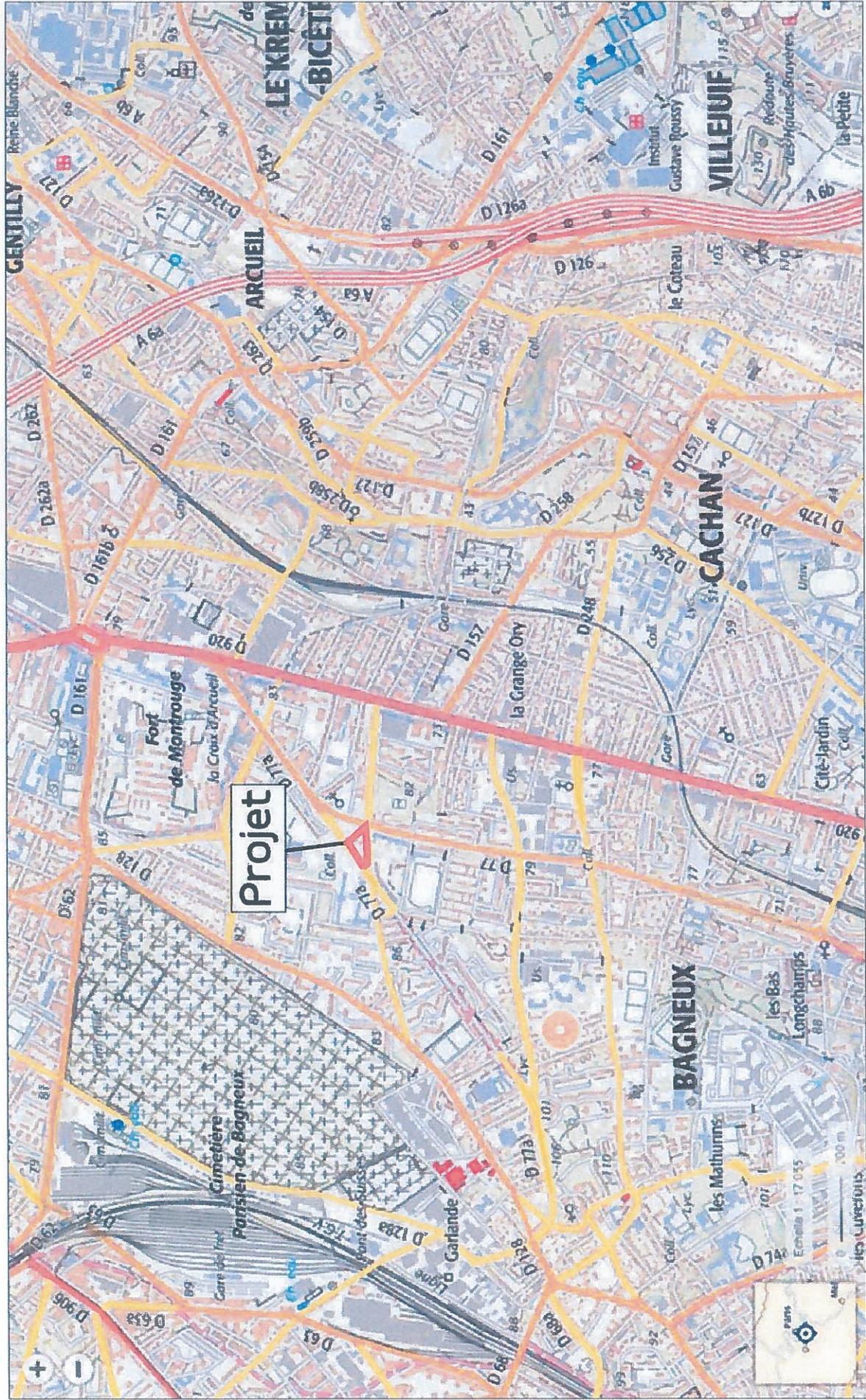
Siège social : 19 rue de Vienne - TSA 60030

75801 PARIS Cedex 08

Bureaux : 19 rue de Vienne - TSA 60030

75801 PARIS Cedex 08

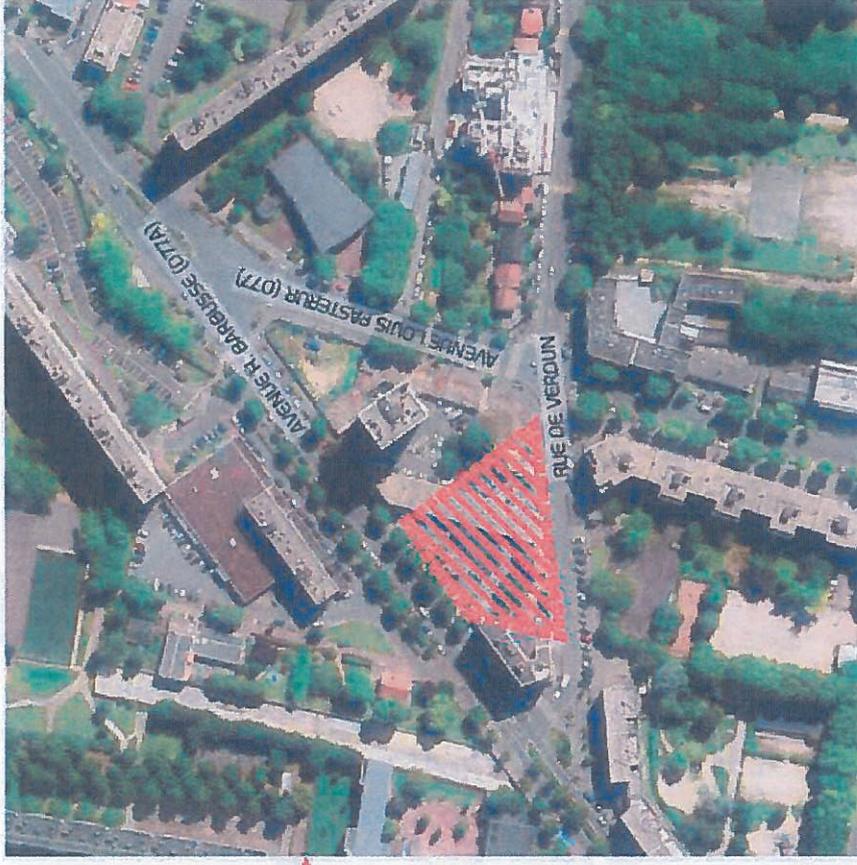
ANNEXE 2 : PLANS DE SITUATION





0 200 m

Localisation du projet



0 50 m

Emprise du projet

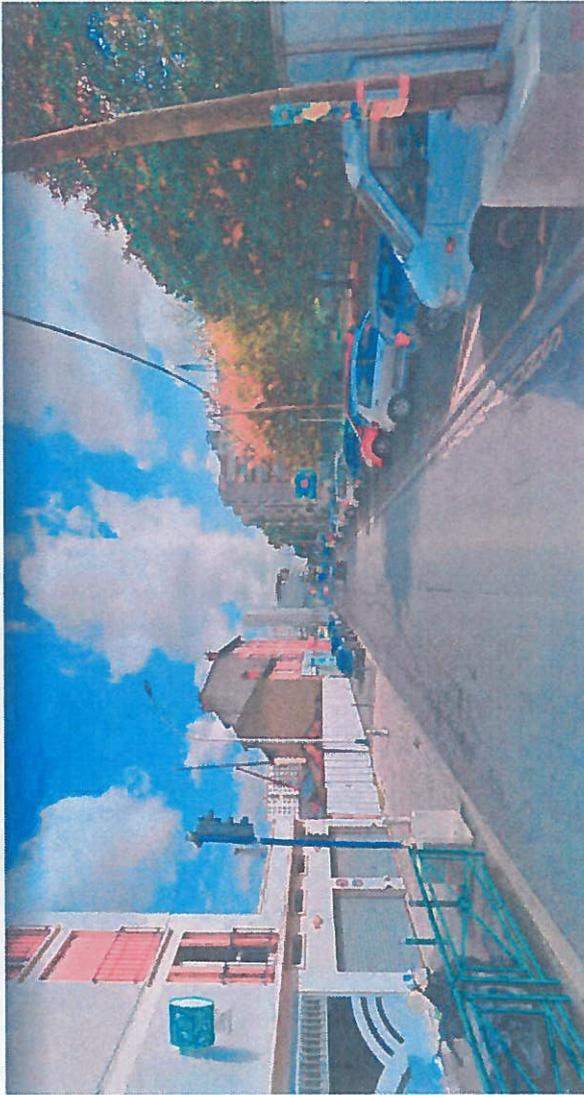


ANNEXE 3 : PHOTOS DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET





Vue O4 . depuis l'actuelle Avenue Henri Barbusse



Vue O5 . depuis la rue de Verdun

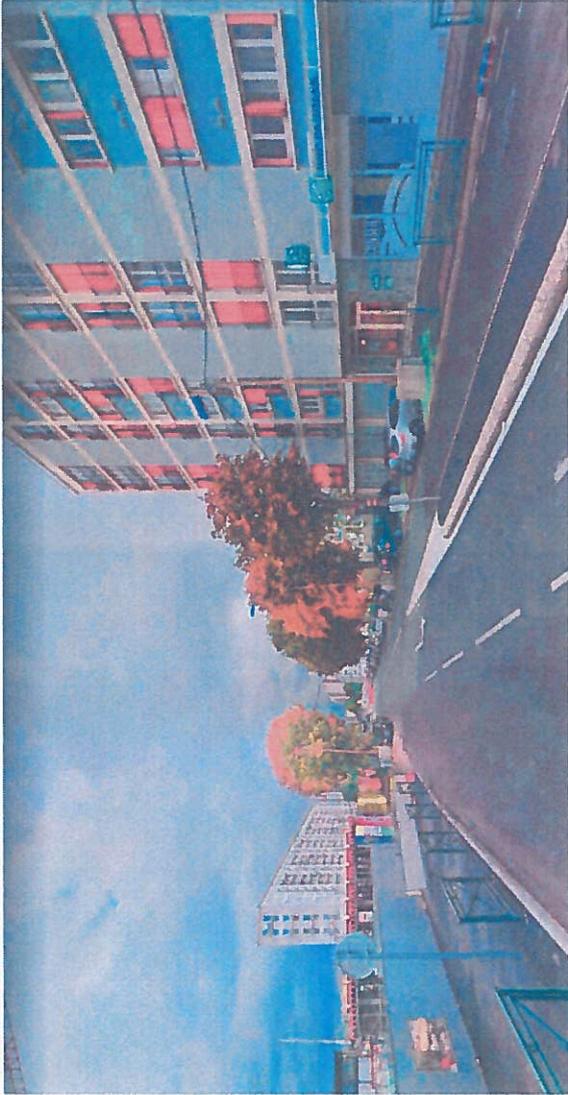
Ech :

Environnement proche

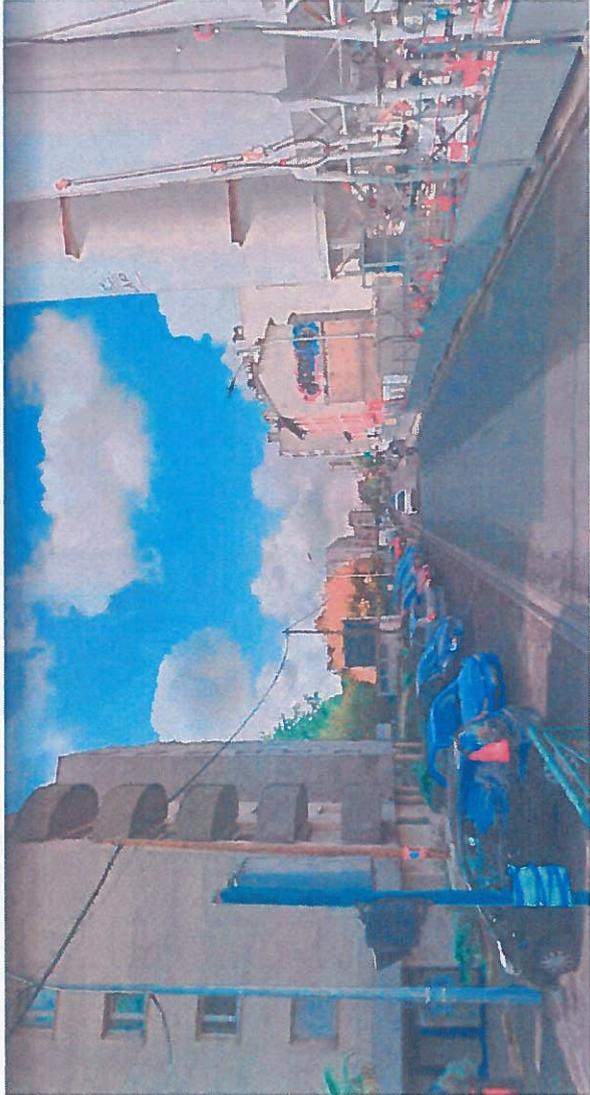
BAGNEUX - G2

Genève
Genève
Genève

Ech : 1:168, h:1,74



Vue O6 . depuis l'actuelle Avenue Henri Barbusse



Vue O7 . depuis l'actuelle Avenue Henri Barbusse

Environnement proche

BAGNEUX - G2





Vue O8 . depuis l'actuelle Avenue Henri Barbusse



Vue O9 , depuis la rue de Verdun

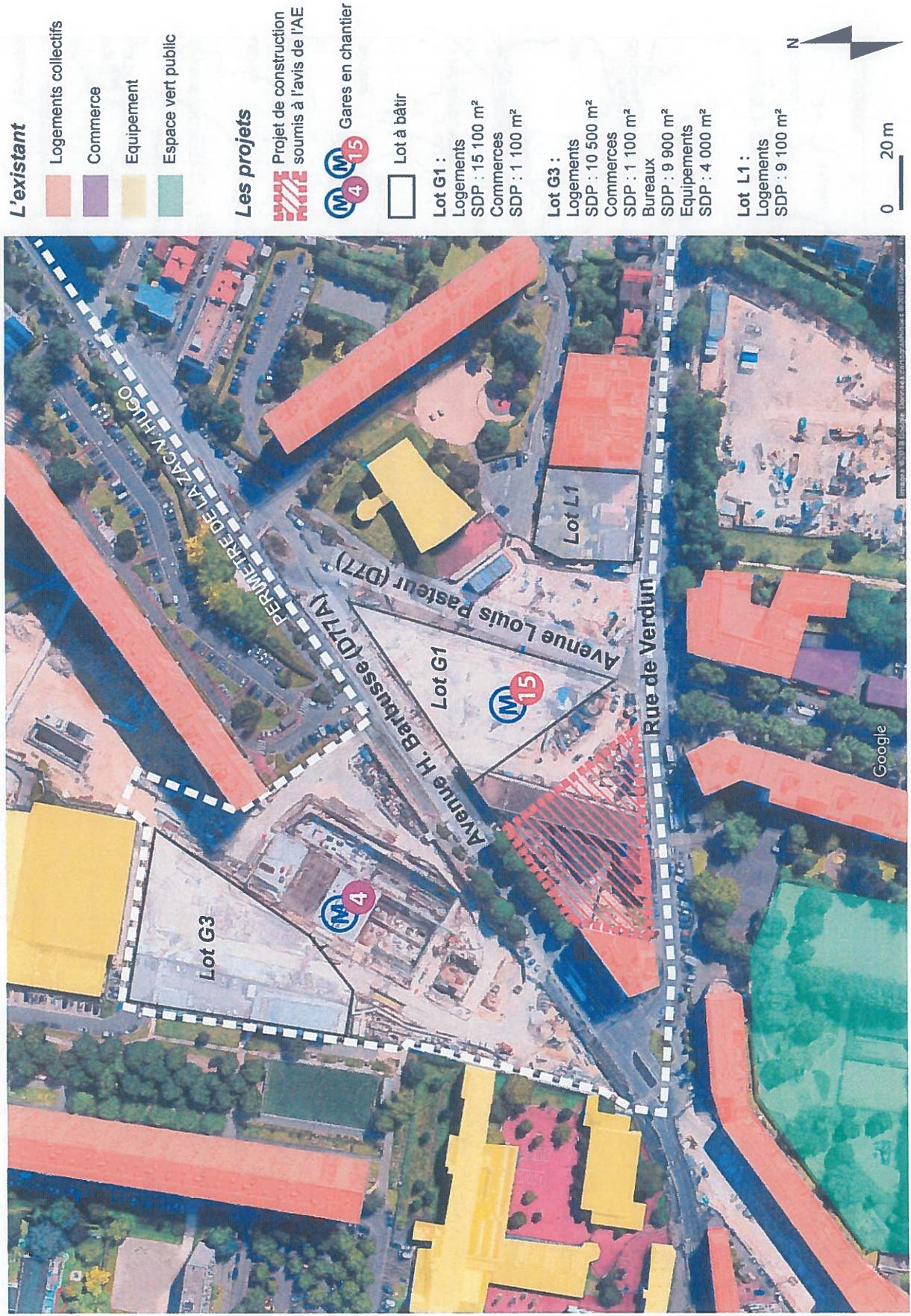
Ech :

Paysage lointain

BAGNEUX - G2



ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



ANNEXE 6 : LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 À PROXIMITÉ DU PROJET

